

Fondation lausannoise
d'aide par le travail
F.L.A.T.

**RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2022**



Origine et but de la Fondation

La Fondation lausannoise d'aide par le travail (ci-après : F.L.A.T.) a été créée en 1978, suite à l'introduction au niveau fédéral, en 1976, de l'assurance chômage obligatoire pour tous les salariés. La Fondation est un organisme juridiquement indépendant dont la gestion administrative est assurée par la Direction des sports et de la cohésion sociale de la Ville de Lausanne. Le fonds est géré par le Conseil de Fondation.

Selon ses statuts (modifiés en 2019), la Fondation est ouverte aux personnes dont le domicile principal se trouve sur le territoire de la Commune de Lausanne et qui sont en possession d'un permis de séjour valable et non provisoire.

« La Fondation a principalement pour but de venir en aide, directement ou indirectement, à des personnes ayant des difficultés à se procurer du travail et aux personnes en formation, mais aussi à celles qui ont déjà un travail ; elle peut intervenir notamment en aidant au financement d'une formation, d'un perfectionnement, de matériel professionnel ou d'autres dépenses liées spécifiquement à l'exercice d'une profession, à l'exclusion des frais d'entretien et de fonctionnement, en faveur d'institutions qui organisent des cours de perfectionnement ou de recyclage, ainsi que de celles qui offrent des occasions de travail ou d'occupation à des personnes ayant besoin d'aide.

Subsidiairement, la Fondation peut aussi accorder des aides financières à des institutions éminemment sociales ayant pour mission d'améliorer l'existence de personnes en difficulté, par exemple en raison d'un manque de travail.

En règle générale, la Fondation ne se substitue pas aux interventions des assurances sociales cantonales ou fédérales, à celles d'autres fonds ou à celles de la famille. L'aide de la F.L.A.T. revêt un caractère subsidiaire. »

Le capital initial de la Fondation s'élevait, en 1978, à CHF 3'404'595.-. Ce capital a été entamé sans que cela n'enfreigne les statuts de la Fondation. Les détails se trouvent à la fin de ce rapport.

Le siège de la Fondation est à Lausanne.

Evénements importants de l'année

Cette année a été marquée par une légère augmentation, non seulement du nombre des personnes qui se sont adressées à la F.L.A.T., mais également du nombre des demandes déposées et des aides allouées, notamment en ce qui concerne les dons.

Ainsi, 40 demandes ont été présentées aux instances de la Fondation, qui en ont accepté 17, ceci après les avoir analysées lors des 12 séances organisées à cet effet. Le pourcentage de refus des divers projets est resté stable par rapport à l'année précédente, en s'élevant à plus de 50 % (en prenant en compte les aides annulées).

17 personnes ont ainsi obtenu des prêts sans intérêts ou des dons, dont le montant global s'est élevé à CHF 72'843.--, soit un montant légèrement supérieur à celui de l'année précédente. L'aide allouée sous forme de dons a, par contre, été nettement privilégiée, en comparaison de 2021.

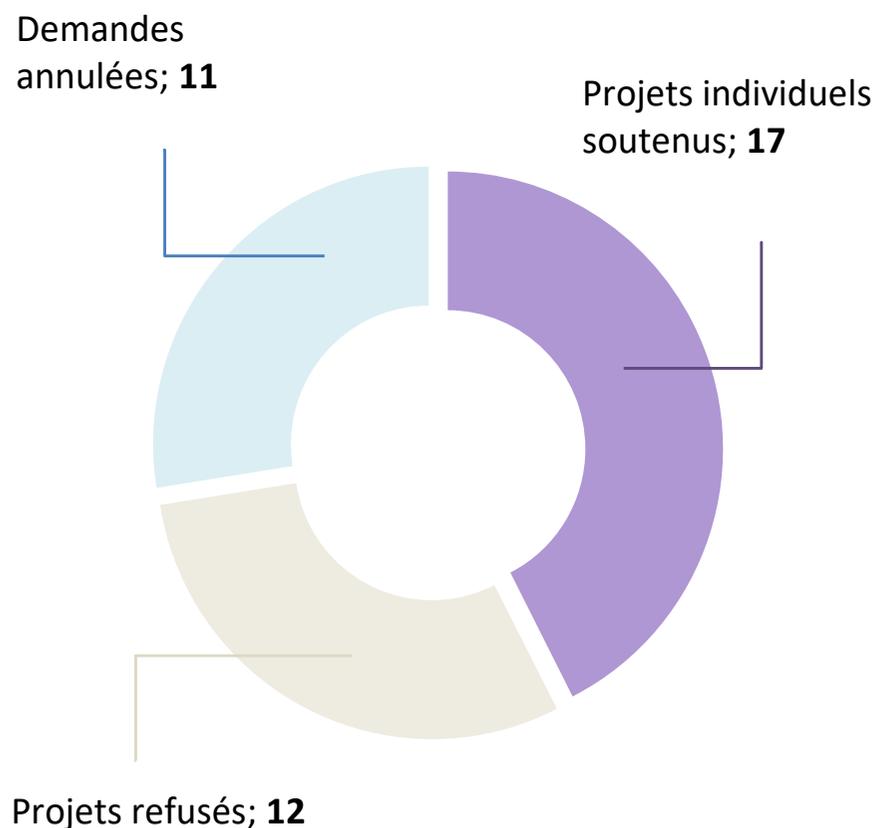
Les demandes déposées ont émané majoritairement de la gent masculine et ont concerné, cette année, essentiellement des projets de formation, tout comme cela a été le cas pour la gent féminine. Les demandes relatives au financement de permis de conduire ordinaires ou professionnels ont été nettement inférieures à celles de l'année précédente. Ce phénomène pourrait être mis en relation avec le contexte post-pandémique, où les projets de reconversion professionnelle ont été et sont encore florissants.

D'autres décisions, dans divers domaines, ont été également prises par les membres du Conseil de la F.L.A.T., lesquels élaborent la politique de la Fondation. En 2022, il s'agissait notamment de la mise en place d'un nouveau suivi des débiteurs défalqués, mais aussi d'une nouvelle manière de procéder pour les séances du Bureau du Conseil, qui se font désormais par visioconférence.

Des modifications ont également été apportées au sein du Conseil de Fondation, puisque celui-ci a pris acte de la démission de Monsieur A. Auderset et a accueilli chaleureusement Madame E. Staub en remplacement de Monsieur K. Razzano.

Quant au secrétariat de la Fondation, ce dernier a particulièrement été sollicité pour la mise en place d'un nouveau logiciel comptable, ainsi que l'élaboration d'une nouvelle base de données en lien avec nos bénéficiaires. A cela se sont ajoutées la création et la diffusion d'une capsule vidéo, en vue d'améliorer l'accès à la Fondation et sa visibilité.

Projets soutenus ou refusés



Les résultats de l'année 2022 sont particulièrement similaires à ceux de 2021, puisque ce sont 154 personnes (contre 153 en 2021) qui se sont adressées à la Fondation et 40 demandes (contre 37 en 2021) qui ont été déposées.

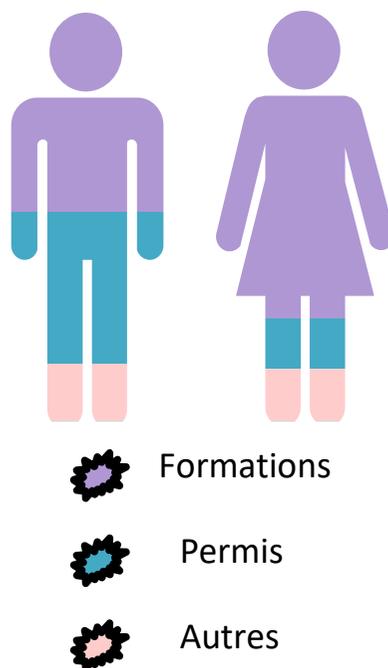
Quant au nombre de projets individuels soutenus, les membres du Conseil de la Fondation ont décidé d'entrer en matière pour 17 d'entre eux (18 en 2021) et en ont refusé 12, soit environ 30 % (contre 42 % en 2021).

Les raisons des refus sont diverses mais les décisions sont toujours prises à l'issue d'un examen approfondi de chaque dossier.

Enfin, 11 demandes ont été annulées, certaines personnes ayant retiré leurs requêtes ou n'y ayant pas donné suite.

Nature des demandes déposées par genre

En ce qui concerne les hommes, les demandes relatives aux permis de conduire, bien que toujours présentes, ne sont plus majoritaires, comme ce fût le cas en 2021. Elles sont au nombre de 8, soit 5 pour des permis ordinaires et 3 pour des permis professionnels (camion ou bus) avec certificat de capacité OACP. Les demandes de formation ont quant à elles triplé, passant de 4 en 2021 à 12 en 2022. Sous la catégorie «Autres», nous retrouvons 3 demandes relatives à des activités indépendantes pour exercer en tant que chauffeur de taxi ou traducteur freelance.



La nature des demandes émanant de la gent féminine reste similaire à celle de l'année 2021, à savoir que ces requêtes portent principalement sur les formations, au nombre de 13 en 2022. Les permis de conduire ordinaires ou professionnels, sont quant à eux, quasiment inexistant, puisque uniquement 2 demandes relatives au permis ordinaire ont été déposées en cette année. La catégorie «Autres» concerne 2 requêtes pour des frais inhérents à un examen ou une reconnaissance de diplômes étrangers.

Nationalité et genre des bénéficiaires



En 2022, 40 demandes ont été déposées auprès de la Fondation, soit 23 par des hommes et 17 par des femmes. Des aides ont été allouées à 10 projets émanant de la gent masculine et 7 de la gent féminine (contre 9 pour les hommes et 9 pour les femmes en 2021). Si, peu de distinction émane de la nationalité, il n'en est pas de même en ce qui concerne la formation. En effet, les bénéficiaires masculins sont à 60 % sans formation de base alors que les femmes possèdent à plus de 42 % des formations suisses reconnues ou des formations étrangères attestées.

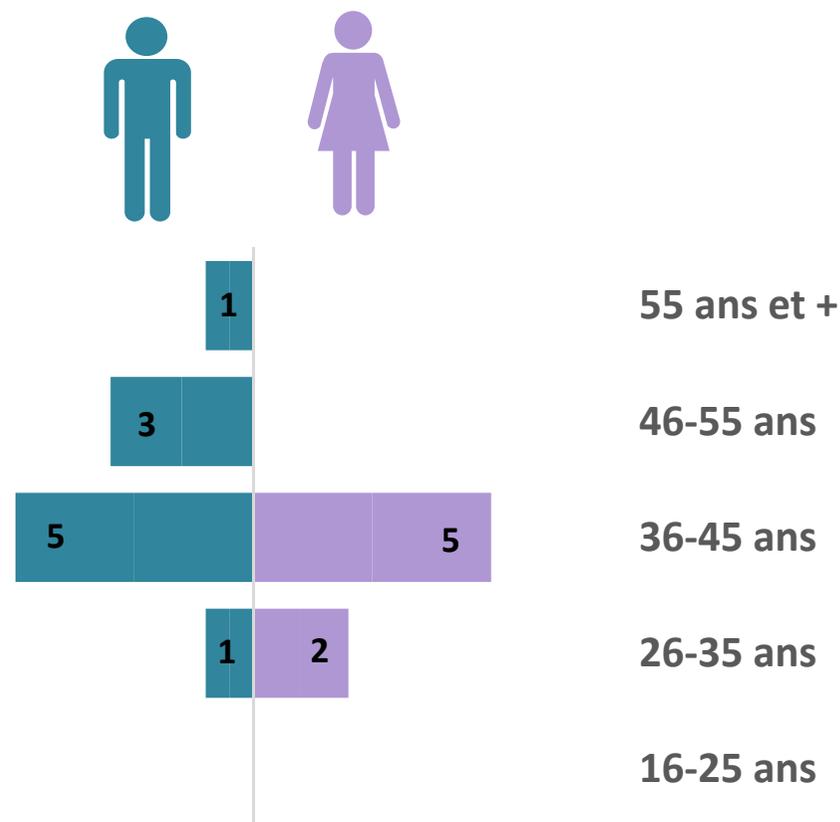
Catégorie d'âge des bénéficiaires



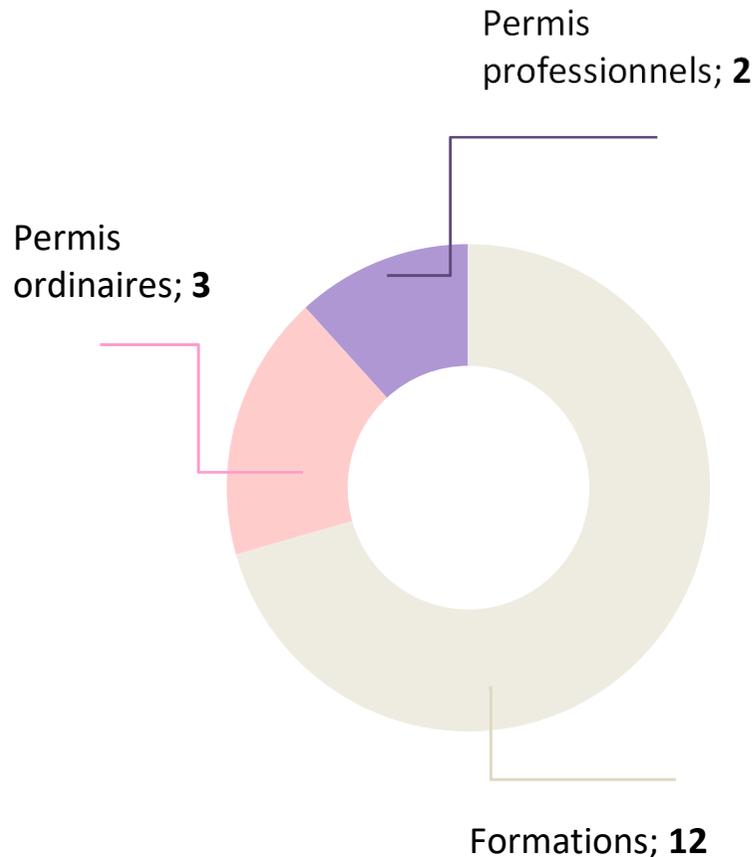
Comme souvent, les catégories d'âges 16-25 ans et 55 ans et+ sont peu représentées parmi les bénéficiaires de la Fondation. Elles ne sont peut-être pas ou plus assez proches du marché de l'emploi. Sont majoritaires, les bénéficiaires des tranches d'âge intermédiaire. Ce constat n'est pas étonnant, car c'est dans cette catégorie d'âge que nous retrouvons un plus grand nombre de personnes effectuant soit des formations longues ou continues, soit des réorientations professionnelles.



Ne pouvant bénéficier de bourses d'études ou d'aides étatiques, ces personnes se tournent donc, en dernier recours, vers la Fondation.

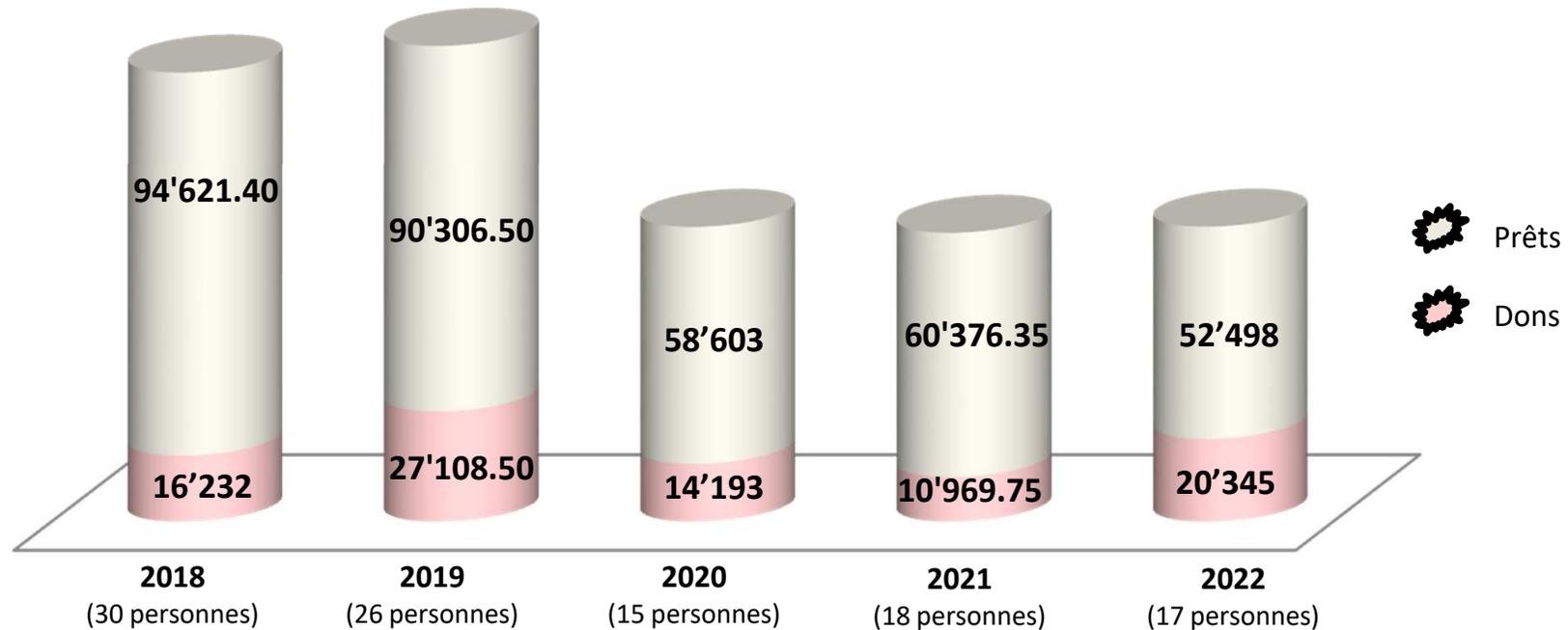


Nature des aides allouées



Cette année, toute comme celle de 2021, les projets de formation sont majoritaires et représentent plus de 70 % des demandes. Ces projets concernent aussi bien des premières formations mais également des formations continues de niveau supérieur, comme les brevets fédéraux et les Certificates of Advanced Studies (CAS). Les formations continues étant de plus en plus exigées par les employeurs, les membres de la Fondation sont donc de plus en plus enclins à entrer en matière, après avoir analysé le parcours professionnel de l'intéressé, mais également sa situation économique et familiale. Les avis de professionnels en matière d'insertion sont d'ailleurs très souvent consultés. Quant aux demandes de permis, ces dernières sont en nette décroissance depuis quelques années. Toutefois, la question de la mobilité restant essentielle dans certains secteurs du marché de l'emploi, le financement de permis, ordinaires ou professionnels, demeure possible.

Montant des aides octroyées



Le montant des aides octroyées s'élève, en 2022, à CHF 72'843,--, dont plus de 72 % (contre 84 % en 2021) a été alloué sous forme de prêt. Cette forme d'aide est majoritairement privilégiée, les membres de la Fondation partant du postulat que le projet soutenu apportera une plus-value professionnelle et économique au bénéficiaire. Ce dernier, en remboursant, contribuera ainsi à ce que le fonds perdure, ce dernier n'étant pas renfloué. Les montants alloués peuvent varier considérablement d'une demande à l'autre, aucun minima ou maxima n'ayant été fixé, de façon à favoriser le bien-fondé de la demande et non son coût.

Bilan et compte de résultat

BILAN (au 31 décembre)

ACTIF	2022	2021	PASSIF	2022	2021
Disponible à court terme	846'416.91	836'114.57	Capitaux étrangers à court terme	1'100.00	1'580.00
PostFinance	98'459.76	86'779.32	Fournisseurs	-	-
Banques - comptes courants	747'957.15	747'850.25			
Commune de Lausanne, compte courant	-	-	Passifs transitoires	1'100.00	1'580.00
Actifs transitoires	-	1'485.00			
Disponible à moyen/long terme	1'062'812.33	1'066'104.95	Capitaux propres	1'908'129.24	1'900'639.52
Débiteurs	630.30	3'550.30	Capital, solde au 1 ^{er} janvier	1'900'639.52	1'925'465.71
Prêts :			Excédent de dépenses / produits de l'exercice	7'489.72	-24'826.19
- à des particuliers	173'582.03	187'654.65			
- sous forme de garantie de loyer	28'000.00	28'000.00			
Provision pour pertes sur créances	-139'400.00	-153'100.00			
Commune de Lausanne, placement	1'000'000.00	1'000'000.00			
	1'909'229.24	1'902'219.52		1'909'229.24	1'902'219.52

Engagements, soit Dons et prêts octroyés mais pas versés : 95'149.10 64'916.85

COMPTE DE RESULTAT (du 1^{er} janvier au 31 décembre)

CHARGES	2022	2021	PRODUITS	2022	2021
Versement aux institutions	-	2'500.00	Prélèvement à la provision pour pertes sur créances	13'700.00	-
Aides individuelles	12'138.00	17'459.80	Produits financiers	7'636.15	7'528.35
Dons sous forme d'abandon de créances	-	1'465.00	Produits extraordinaires	1'070.00	820.00
Pertes sur créances	-	7'423.75			
Attribution à la provision pour pertes sur créances	-	1'500.00			
Charges financières	2'778.43	2'825.99			
Excédent de dépenses / produits de l'exercice	7'489.72	-24'826.19			
	22'406.15	8'348.35		22'406.15	8'348.35

Les membres au 31 décembre 2022

Membres du Conseil et du Bureau

Président Mme Emilie **Moeschler** * : Conseillère municipale, Directrice des sports et de la cohésion sociale

Vice-présidente Mme Adozinda **da Silva***

Membres	Mme Hélène Druey	Mme Laura Manzoni
	M. Giuseppe Fonte	M. Sandro Patronaggio *
	Mme Meriem Lambelet	M. Grégory Staepli
	M. Yann Lugrin *	Mme Emmanuelle Staub
	Mme Florence Malherbe Vendrell	M. Steffan Thomas

* également membres du Bureau

Membres de la Commission de présélection

Membres M. Michel **Cambrosio Redmer** : Chef de service, Service du travail

M. Steffan **Thomas** : Chef de l'Office régional de placement, Service du travail

Suppléants M. Olivier **Savary** : Adjoint au Chef de service, Service du travail

M. Laurent **Cavin** : Chef de secteur de l'Office régional de placement, Service du travail

Secrétariat et coordonnées

Responsable de la F.L.A.T.

Mme Mayssam Sibai

Secrétaire-comptable

Mme Annemarie Savoy Bieri

Fondation lausannoise d'aide par le travail (F.L.A.T.)

Avenue de Sévelin 8

Case postale 5032

1002 Lausanne

021 315 71 28

flat@lausanne.ch

www.lausanne.ch/flat